

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 mai 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

### DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

#### LES CRIMINELS DE GUERRE

ON EXHORTE LE GOUVERNEMENT À PROLONGER LE MANDAT  
DE LA COMMISSION

**M. David Berger (Laurier):** Monsieur le Président, la Commission d'enquête sur les crimes de guerre a demandé au gouvernement de lui accorder plus de temps pour mener à terme son travail. Il y a cinq mois la Commission a qualifié son mandat d'entreprise colossale, dont le succès dépendrait du temps et des ressources qu'on allait y consacrer.

Toutefois, la Commission doit encore prendre des dispositions pour aller chercher des preuves à l'étranger, en Union soviétique ou dans tout autre pays où se trouvent les preuves pertinentes.

La considération première est peut-être dans la décision de la Commission à l'égard des preuves se trouvant à l'étranger, à savoir que la qualité du travail de la Commission et la justesse de ses conclusions ne devraient pas être compromises par des délais rigides et peu réalistes.

Ce qui est en jeu à l'heure actuelle, ce n'est rien de moins que l'intégrité de l'effort concerté pour amener le plus vite possible devant les tribunaux des personnes soupçonnées d'être des criminels de guerre nazis. J'ai bonne confiance que le gouvernement va prolonger le mandat de la Commission afin que justice soit faite et que la Commission puisse mener à bien son entreprise colossale.

\* \* \*

#### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES  
LOGEMENTS—LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR UNE RÉSIDENTE  
DE LA SASKATCHEWAN

**M. Dan Heap (Spadina):** Monsieur le Président, la population de la Saskatchewan s'attendait à beaucoup après des années d'un gouvernement néo-démocrate. Aujourd'hui, Mona Dawson de Rollo, en Saskatchewan, qui attendait depuis un an d'obtenir des installations sanitaires dans sa maison, ne peut les obtenir à cause des délais imputables au ministre chargé de la SCHL.

Elle a fait une demande de subvention en vertu du PAREL à la SCHL en 1985, mais il n'y avait plus de fonds lorsque le ministre a réduit son budget. Elle a présenté une demande en 1986 et elle attend encore.

Deux mois s'écouleront avant de pouvoir retenir un entrepreneur et deux autres mois avant que le travail ne soit effectué, mais si elle n'obtient pas cette subvention cette semaine, les travaux d'installation ne pourront pas se faire avant l'hiver.

Ce matin elle a téléphoné à la SCHL, à la *Saskatchewan Housing Corporation* et à son député, mais personne n'avait entendu parler du financement que le ministre prétendait hier être disponible pour les fins du PAREL.

Le ministre permettra-t-il maintenant à Mona Dawson d'obtenir cette semaine sa subvention et de jouir d'une installation sanitaire avant l'hiver ou devra-t-elle attendre jusqu'en 1987?

\* \* \*

#### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE L'ARMÉNIE

**M. Bill Attewell (Don Valley-Est):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le soixante-huitième anniversaire de l'indépendance de l'Arménie. Trois ans à peine après le génocide de 1915, les Arméniens survivants ont vaincu l'armée turque et établi un État indépendant le 28 mai 1918. Le Traité de Sèvres, signé en 1920 par la Turquie et les alliés, a étendu le territoire de l'Arménie indépendante presque jusqu'à ses frontières historiques. Cependant, le traité n'a jamais été ratifié. L'Arménie n'a été indépendante que jusqu'au 2 décembre 1920, où la Turquie et l'Union soviétique ont envahi et écrasé la jeune république et mis fin au rêve de liberté et de démocratie des Arméniens.

● (1405)

Le 18 février 1921, les Arméniens se sont révoltés encore une fois contre leurs oppresseurs communistes. Ils ont remporté des succès pendant 90 jours, puis leurs espoirs ont été de nouveau anéantis.

Aujourd'hui, les membres de l'exécutif du Comité arménien du Canada ainsi que leur président, M. Khatchig Hagopian, sont à Ottawa pour marquer cette journée importante. Je me joins à mes amis de la communauté arménienne pour reconnaître le jour de l'indépendance . . .

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît.